

Vérifier les politiques en matière d'*open access*

Comment protéger ses droits d'auteur ?

Voici les deux manières de protéger ses droits d'auteur en *open access* :

Contrat d'édition ou cession des droits d'auteur

- Ne pas céder vos droits de manière exclusive.
- La durée de la cession doit être clairement indiquée et limitée dans le temps.
- Un contrat spécifique pour chaque forme de diffusion : par exemple, pour une cession des droits pour le support imprimé, on conserve ses droits sur le support numérique.

Licences Creative Commons

- Ces licences permettent de définir les conditions de partage et de diffusion d'une publication : 6 licences sont possibles.

Comment vérifier les politiques de dépôt en archives ouvertes ?

Avant de déposer vos documents dans des archives ouvertes, il convient de vous renseigner sur les politiques éditoriales. Découvrons quelques sites qui recensent les autorisations de publication de vos ouvrages :

- **SHERPA / RoMEO** est une base de données en ligne qui indique par un code couleur les autorisations des éditeurs concernant votre publication. Elle répertorie plus de 2000 éditeurs de revues scientifiques (surtout anglophones).
- **Héloïse** est une base de données en ligne qui indique les autorisations des éditeurs concernant votre publication. Elle permet de connaître la politique de 350 éditeurs français en matière de dépôt d'articles.
- **SHERPA / JULIET** est une base de données en ligne qui indique la politique de publication des agences de financement de la recherche, les droits et devoirs des chercheurs concernant les publications en *open access*.
- **DULCINEA** est une base de données en ligne, utilisant la même taxonomie de couleur que SHERPA/RoMEO, qui indique les autorisations des éditeurs concernant votre publication. Elle regroupe les revues espagnoles.